



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 février 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Quarante-troisième session**  
1<sup>er</sup>-12 mai 2023

## **Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme\***

### **Serbie**

---

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



## I. Méthodologie

1. Le présent rapport a été établi selon les directives énoncées dans la décision du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la suite donnée à la résolution 16/21 (A/HRC/DEC/17/119). Le processus a été coordonné par le Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social.
2. Des représentants des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et des organismes nationaux indépendants ont participé à l'établissement du présent rapport.
3. L'équipe de pays des Nations Unies et la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Serbie ont apporté leur soutien.
4. Le rapport a été publié à l'état de projet sur le site Web du Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social et sera présenté une fois adopté à la réunion du Conseil chargé du suivi de l'application des recommandations faites par les mécanismes des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU).
5. Comme la province autonome du Kosovo-Metohija est gérée par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la République de Serbie n'est pas en mesure de garantir l'application des normes et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sur cette partie de son territoire. Conformément à ladite résolution, la MINUK est responsable de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans la province du Kosovo-Metohija. Lors de la présentation de rapports sur l'application des instruments des Nations Unies ratifiés par l'État, la Serbie invite systématiquement la MINUK à rendre compte aux organes conventionnels concernés de l'application des normes énoncées dans ces instruments dans la province du Kosovo-Metohija.

## II. Évolution du cadre normatif et institutionnel de protection et de promotion des droits de l'homme depuis 2018

6. La Serbie a obtenu le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (UE), et le processus d'adhésion est en cours. La mise en œuvre du Plan d'action sur les négociations relatives au chapitre 23 (sur l'appareil judiciaire et les droits fondamentaux) est suivie par le Gouvernement et l'UE.

### A. Cadre normatif et stratégique

7. À ce jour, la Serbie a ratifié 77 des 190 conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et a signé le nouveau Programme de promotion du travail décent (2019-2022).
8. Durant la période considérée dans le présent rapport, des textes de loi et des documents stratégiques d'une importance majeure ont été adoptés en ce qui concerne la protection des droits de l'homme et des droits des minorités et l'amélioration de la coopération avec la société civile<sup>1</sup>.

### B. Cadre institutionnel

9. À l'Assemblée nationale, la question des droits de l'homme et des droits des minorités est du ressort de la Commission des droits de l'homme, des droits des minorités et de l'égalité des genres, ainsi que de la Commission des droits de l'enfant, de la Commission du travail, des affaires sociales, de l'inclusion sociale et de la réduction de la pauvreté et du Réseau parlementaire des femmes.
10. Le nouveau Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social, le Ministère des affaires familiales et de la démographie et le Ministère du développement rural (2020) ont poursuivi leur action, et le nouveau Ministère des

investissements publics (2022) contribuera à une reconstruction plus efficace de la région et à la protection de la population après des catastrophes naturelles.

11. Le Conseil chargé du suivi de l'application des recommandations faites par les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU est plus efficace grâce aux deux représentants permanents de la Plateforme d'organisations de la société civile qui assistent désormais aux réunions, aux groupes de travail thématiques qu'il est possible de créer et à la présentation de rapports parallèles. Le Conseil des minorités nationales a continué de se réunir.

12. Le Conseil de suivi de l'application du Plan d'action relatif à la mise en œuvre de la Stratégie de prévention et de protection en matière de discrimination et la Coalition pour la prévention des mariages précoces ont été créés.

13. L'École nationale d'administration a amélioré ses cursus relatifs aux droits de l'homme.

14. Les élections des Conseils nationaux ont eu lieu le 13 novembre 2022 dans un climat démocratique et selon des normes rigoureuses d'organisation et de mise en œuvre.

15. Le dialogue social est un mécanisme qui s'est révélé utile et nécessaire que le Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social utilise au sujet de questions sociales importantes ; des accords contraignants ont été conclus dans 40 dossiers auxquels ont été associés plus de 2 200 représentants des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, d'organismes indépendants, d'organisations internationales, de conseils nationaux de minorités nationales, des milieux universitaires, d'associations de médias, de syndicats, de collectivités locales autonomes et d'organisations de la société civile.

16. L'Instrument d'application du principe consistant à ne laisser personne de côté – un principe clef du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – a été conçu et promu. La Serbie est le premier pays qui intègre le principe consistant à ne laisser personne de côté dans son cadre normatif pour faire en sorte que des groupes sociaux vulnérables soient dûment pris en considération et participent activement au processus de prise de décision et à la rédaction de documents juridiques et stratégiques.

17. D'autres mécanismes existants ont poursuivi leur action dans la continuité.

### **III. Promotion et protection des droits de l'homme dans la pratique : respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme**

18. En application de la loi sur le système de planification<sup>2</sup>, la Serbie continue de s'employer, selon diverses formes de coopération intersectorielle et de coopération avec la société civile, à protéger et à promouvoir les droits de l'homme (groupes de travail chargés de la rédaction de documents juridiques et stratégiques, consultations publiques et débats publics). Toutefois, la qualité et la portée de ces formes de coopération ne sont pas uniformes et doivent être améliorées.

19. La Serbie remplit à intervalle régulier et dans les délais impartis les obligations internationales mises à sa charge par les instruments ratifiés. Les observations finales des organes conventionnels des Nations Unies sont rendues publiques et immédiatement transmises à tous les départements concernés avec instruction de donner suite aux recommandations qui y sont faites, et la société civile s'emploie à élaborer des indicateurs de suivi.

20. L'application effective des lois adoptées et la réduction de la violence familiale et de la violence entre élèves sont des domaines où des efforts supplémentaires s'imposent.

21. Dans la province autonome du Kosovo-Metohija, les droits humains des Serbes et des membres d'autres communautés sont reconnus officiellement, mais dans les faits, la réglementation des institutions provisoires d'administration autonome ne s'applique pas à tous sur un pied d'égalité. Il s'ensuit une discrimination omniprésente selon les lignes ethniques qui relève de l'ordinaire dans les institutions, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et les actes légaux et administratifs personnels. Il y a lieu de citer entre autres

exemples les violations du droit à la vie, à la sécurité physique et à l'égalité devant la loi et les cours de justice ; du droit des personnes déplacées au retour dans la sécurité et la dignité ; du droit au libre choix de son lieu de résidence ; du droit de participer sans entraves à la vie politique ; du droit de disposer librement de ses biens ; de la liberté de religion et du droit d'accéder sans restrictions aux lieux de culte ; du droit de s'exprimer dans sa langue maternelle ; du droit de lire des manuels et des livres dans sa langue maternelle ; du droit à la présomption d'innocence ; du droit à la protection contre l'usage arbitraire des pouvoirs de police ; du droit des familles de victimes de crimes de guerre à la justice, etc.

#### **IV. Mise en œuvre des recommandations acceptées à l'issue du troisième cycle de l'Examen périodique universel**

##### **A. Coopération avec l'ONU et processus d'établissement de rapports (recommandations n<sup>os</sup> 114.10 et 14.11 ; recommandations notées n<sup>os</sup> 114.1, 114.2, 114.3, 114.4, 114.5, 114.6, 114.7, 114.8 et 114.9)**

22. La Serbie coopère activement avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ainsi qu'avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales en matière de droits de l'homme et leur a adressé en 2005 une invitation qui a été renouvelée en 2018. Pendant la période considérée, des suites ont été données à des points soulevés concernant entre autres la présomption d'usage excessif de la force lors des manifestations qui ont débuté le 7 juillet 2020, le droit des migrants mineurs de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible<sup>3</sup> et la question de l'indépendance des juges et des avocats<sup>4</sup>. Lors de la présentation du troisième rapport périodique sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la délégation nationale a notamment fourni des explications au sujet de l'entreprise LingLong<sup>5</sup>. En outre, la visite du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition a eu lieu<sup>6</sup> et celle de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression est en cours de préparation<sup>7</sup>.

23. Conformément à la procédure établie (2016), des candidats de Serbie ont été sélectionnés pendant la période considérée pour siéger dans des instances de l'ONU – le Sous-Comité pour la prévention de la torture, le Comité des disparitions forcées et le Comité des droits de l'homme – et du Conseil de l'Europe – le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) et son comité consultatif, le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA).

24. Depuis le rapport établi à mi-parcours, la Serbie a rempli toutes ses obligations à l'égard des organes conventionnels de l'ONU :

- Rapports soumis : rapport sur les suites données aux quatre recommandations prioritaires<sup>8</sup> faites par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans ses observations finales relatives au quatrième rapport périodique sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (avril 2021) ; deuxième rapport périodique sur l'application de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (juillet 2021) ; quatrième rapport périodique sur l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (juillet 2021) ; et rapport valant quatrième et cinquième rapports périodiques sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant (mai 2022) ;
- Rapports présentés : troisième rapport périodique sur l'application de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (novembre 2021) ; et troisième rapport périodique sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (février 2022).

25. En février 2021, la Serbie a également soumis son premier rapport volontaire, que le présent rapport met à jour, dans le cadre du troisième cycle de l'Examen périodique universel.

26. La coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et de l'OSCE continue d'être fructueuse<sup>9</sup>.

### **Recommandations notées**

27. Le Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social a engagé le processus de ratification du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, comme prévu dans le programme de travail du Gouvernement en 2022. Comme le Gouvernement n'a pu suivre ce programme de travail en raison du mandat technique sous lequel il a été placé entre le 15 février et le 26 octobre 2022 du fait des élections législatives anticipées, la ratification de ces instruments a été reportée à 2023.

28. Quant à la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille, la législation interne prévoit un cadre adéquat de protection, qui garantit aux travailleurs migrants les mêmes droits qu'aux travailleurs locaux.

## **B. Droits de l'homme : amélioration du cadre législatif et institutionnel (recommandations n<sup>os</sup> 113.4, 113.29, 113.35, 114.37 et 114.38)**

29. Constitué en 2021, le groupe de travail chargé de la rédaction du projet de loi portant modification du Code pénal s'est employé à aligner des dispositions sur la réglementation de l'UE et d'autres instruments internationaux et à remédier aux lacunes dans l'application de la loi.

30. L'École nationale d'administration a amélioré les formations sur la protection des droits de l'homme qui s'adresseront en 2023 au personnel des services publics et des collectivités locales autonomes. Une attention particulière est accordée au renforcement de la capacité des agents de communiquer et de travailler avec des groupes particulièrement sensibles, à la formation des responsables des questions d'égalité des genres ainsi qu'à la formation en ligne sur l'emploi officiel des langues et des alphabets des minorités nationales.

31. Des formations sur les droits de l'homme sont également organisées à l'École de la magistrature. La plateforme en ligne a été améliorée avec l'ajout des applications de jurisprudence (e-Case) et de références croisées. Selon le décompte arrêté le 31 décembre 2021, la base de données e-Case contient 880 arrêts et 145 décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). L'application de références croisées relie les cadres juridiques national et international.

32. Dans le domaine de l'éducation, l'un des programmes de formation obligatoires pour enseignants porte sur la création d'un cadre tolérant et non discriminatoire pour chacun ainsi que sur l'inclusion et la prévention de la violence et de la discrimination.

33. Le travail des entreprises actives à l'étranger est contrôlé à intervalle régulier dans le cadre de l'application des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

34. La Serbie a signé la Déclaration sur le pacte vert dans les Balkans occidentaux en 2020. La loi sur les changements climatiques<sup>10</sup> a été adoptée et le Conseil national sur les changements climatiques a été créé. La rédaction du projet de proposition sur le Programme d'adaptation aux nouvelles conditions climatiques et le Plan d'action y afférent a commencé et la nouvelle version de la contribution déterminée au niveau national, qui définit l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à atteindre en 2030 par rapport à 1990, a été adoptée en 2022. La Stratégie de protection de l'environnement et la Stratégie d'application de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) ont également fait l'objet de travaux.

### **C. Médiateur (recommandations n<sup>os</sup> 113.5, 113.6, 113.7, 114.14, 114.16, 114.17, 114.18, 114.19 et 114.20)**

35. Des représentants du Protecteur des citoyens font souvent partie de groupes de travail chargés de la rédaction de documents juridiques et stratégiques. Ils assistent également aux réunions du Conseil chargé du suivi de l'application des recommandations faites par les mécanismes de l'ONU.

36. La nouvelle loi sur le Protecteur des citoyens<sup>11</sup> confère une plus grande indépendance aux titulaires de mandat (par des dispositions sur la sélection et les moyens et l'adoption d'un texte général sur l'organisation et la systématisation du travail des services professionnels). Elle prévoit en outre de nouvelles responsabilités : les missions du mécanisme national indépendant de suivi de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du rapporteur national sur la traite des personnes et les statuts d'un organisme spécial chargé de protéger, de promouvoir et d'améliorer les droits des enfants.

37. En 2019, l'unité organisationnelle du mécanisme national de prévention a obtenu de nouveaux locaux, avec tout l'équipement nécessaire (téléphones mobiles, ordinateurs, véhicule). Les activités du mécanisme national de prévention font l'objet d'un poste budgétaire distinct.

38. En décembre 2021, l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI) a accordé le statut d'accréditation le plus élevé au mécanisme national de prévention, lequel s'est engagé dans une coopération très active avec le système international des droits de l'homme et des organisations de la société civile.

#### **Médiateur des enfants**

39. Après la création du Ministère des affaires familiales et de la démographie, le projet de loi sur les droits de l'enfant et sur le Protecteur des droits des enfants<sup>12</sup> a été abandonné en cours de rédaction, mais la modification de la loi sur la famille, qui consiste notamment à revoir la définition de l'enfant et à interdire explicitement d'infliger des châtimements corporels aux enfants, a débuté. Par le passé, il n'y avait pas de convergence de vues sur la création du mandat de médiateur des enfants<sup>13</sup>. Le Protecteur des citoyens, qui est membre à part entière du Réseau européen des médiateurs des enfants<sup>14</sup>, a désormais le statut d'organisme spécial chargé de protéger, de promouvoir et d'améliorer les droits des enfants<sup>15</sup>.

### **D. Interdiction de la torture, lutte contre les infractions motivées par la haine et le discours de haine, prévention de la violence domestique, crimes de guerre, personnes portées disparues, lutte contre la traite des personnes**

#### **Interdiction de la torture (recommandations n<sup>os</sup> 114.15 et 114.85)**

40. Le groupe de travail en est arrivé à la conclusion que les formes élémentaires des deux infractions pénales visées se chevauchaient vu la teneur des articles 136 et 137 du Code pénal et a proposé de supprimer l'article 136 ou d'en revoir la formulation. Comme dans le Code pénal, les dispositions du paragraphe 1 de l'article 136 sont presque identiques à celles des paragraphes 2 et 3 de l'article 137, le plus indiqué serait de modifier ou de supprimer l'article 136, ainsi que le groupe de travail l'a proposé. Les dispositions de l'article 137 (par. 2) correspondent à celles de l'article premier de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le Ministère de la justice entend réexaminer ces propositions du groupe de travail et déterminer le texte du projet de loi selon la meilleure solution.

41. Selon le Code pénal, l'action de la justice et l'exécution des peines ne sont pas susceptibles d'extinction si les infractions concernées sont énoncées aux articles 370 à 375, sont punies de la réclusion criminelle à perpétuité ou sont imprescriptibles conformément à des instruments internationaux ratifiés.

42. L'application de la loi sur les droits des usagers des services d'hébergement temporaire sous protection sociale<sup>16</sup> devrait garantir que les usagers sont en sécurité et qu'ils sont totalement protégés.

43. Les soins de santé, y compris de santé mentale, prodigués en prison, sont améliorés et développés en permanence<sup>17</sup>. Comme prévu dans la Stratégie de prévention de la toxicomanie, des activités ont été organisées pour sensibiliser les personnes privées de liberté et les professionnels de santé exerçant en milieu carcéral au dépistage du VIH et du virus de l'hépatite B et C. Des formations sur la prévention des maladies hématogènes et la réduction des risques chez les toxicomanes ont été conçues à l'intention des médecins exerçant en institution et ont été suivies par 60 d'entre eux.

**Lutte contre les infractions motivées par la haine et le discours de haine  
(recommandations n<sup>os</sup> 113.21, 114.49, 114.24, 114.48 et 114.52)**

*Plaintes adressées au Commissaire pour discours de haine*

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre total de plaintes	81	61	48	98	9
Nombre de plaintes en lien avec la nationalité ou l'origine ethnique	10	11	17	59	6

*Source* : Commissaire à la protection de l'égalité.

44. Il y a lieu de souligner à titre d'exemples de bonne pratique à l'échelle nationale l'application des Directives relatives à la répression des infractions motivées par la haine en Serbie et des Instructions du Procureur national. Les directives sont le fruit du travail des représentants du Bureau du Procureur national, de l'organisation YUCOM et de la Mission de l'OSCE en Serbie et illustrent la coopération fructueuse entre l'État et des secteurs civils.

**Infractions  
au Code pénal**

**2019-2021**

	Nombre de suspects	Nombre de non-lieux	Nombre d'enquêtes et d'actes d'instruction (par personne)	Nombre de mises en accusation	Nombre de verdicts	
					De culpabilité	D'acquiescement
Atteinte à la réputation fondée sur la race, la religion, la nationalité ou autre caractéristique (art. 174)	20	/	14	3	3	/
Incitation à l'intolérance ou à la haine nationale, raciale ou religieuse (art. 317)	120	/	35	22	19	/
Discrimination raciale ou autre (art. 387)	40	/	4	4	3	/

*Source* : Bureau du Procureur national.

45. Des projets sont sans cesse cofinancés dans les médias avec la prévention du discours de haine pour priorité, mais il est clair que la tolérance zéro reste à atteindre.

46. L'arrêt rendu par la CEDH dans l'affaire *Gaši et consorts c. Serbie* (requête n° 24738/19, 28 juin 2022)<sup>18</sup> illustre bien l'efficacité de la protection de la justice en cas de discrimination ou de discours de haine.

47. L'application plus cohérente depuis 2020 du Code de déontologie du Parlement<sup>19</sup>, qui impose entre autres aux élus de s'abstenir de toute incitation à la haine et à la violence dans leurs discours, améliorera la sensibilisation au caractère inacceptable de ce type de comportement.

48. Depuis janvier 2019, tous les services de police du Ministère de l'intérieur comptent des agents de proximité, dont la mission est de créer un cadre de vie plus sûr pour tous les citoyens. La communication avec les représentants de minorités, d'associations et de groupes professionnels, religieux et autres s'améliore grâce au travail de proximité.

49. L'École de la magistrature organise en permanence des formations sur le thème des infractions motivées par la haine.

50. Continuer à lutter sans relâche contre la haine et la violence est indispensable, et une attention particulière devrait être portée à la prévention et à la protection des jeunes.

**Prévention de la violence domestique (recommandations n°s 113.42, 113.45, 113.46, 113.50, 113.43, 113.44, 113.47, 113.48, 113.49, 113.51, 113.52, 113.53, 114.87 et 114.88)**

51. Il y a lieu de souligner que la loi sur l'égalité des genres qui a été adoptée a amélioré la prévention et la protection, car elle définit la violence à l'égard des femmes comme une atteinte aux droits humains et interdit dans un chapitre distinct toute forme de violence fondée sur le genre et les caractéristiques sexuelles et, donc, toute forme de violence sexuelle et de violence à l'égard des femmes dans les sphères publique et privée<sup>20</sup>.

52. La Stratégie de prévention et de lutte relative à la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et à la violence domestique (2021-2025) a été adoptée. Le cadre législatif et stratégique a été amélioré, mais la violence domestique reste l'un des problèmes majeurs dans la société.

*Infractions au Code pénal*

Nombre de suspects	Nombre de non-lieux	Nombre d'enquêtes et d'actes d'instruction (par personne)	Nombre de mises en accusation	Nombre de verdicts		
				De culpabilité	D'acquiescement	
<b>Viol (art. 178)</b>						
<b>2019</b>	111	/	71	49	49	/
<b>2020</b>	93	/	57	28	27	/
<b>2021</b>	114	/	65	48	38	/
<b>Harcèlement sexuel (art. 182a)</b>						
<b>2019</b>	253	/	250	131	92	/
<b>2020</b>	228	/	238	95	80	/
<b>2021</b>			249			
	271	/	(+2)*	138	92	/

Source : Bureau du Procureur national.

*Violence domestique : peines*

	Nombre de peines de prison	Nombre d'amendes	Nombre de peines de travail d'intérêt général	Nombre de peines avec sursis	Nombre d'admonestations	Nombre de mesures de sûreté
<b>2019</b>	943	16	/	2 243	/	/
<b>2020</b>	840	11	16	1 900	4	112
<b>2021</b>	896	19	18	1 489	3	93

Source : Bureau du Procureur national.

*Violence domestique : mesures d'urgence*

	Nombre de propositions de prolongation de la mesure d'urgence	Nombre de propositions adoptées	Nombre de demandes de mesures de protection pour violence domestique	Nombre de demandes accordées
<b>2019</b>	19 360	18 597	377	198
<b>2020</b>	19 280	18 557	231	69
<b>2021</b>	19 414	18 712	176	54

*Source* : Bureau du Procureur national.

*Violence domestique : suivi*

	Nombre de réunions du Groupe de coordination et de coopération	Nombre de victimes ayant assisté aux réunions (343)	Nombre d'affaires examinées	Nombre de plans individuels de protection et de soutien établis
<b>2019</b>	2 818	194	50 985	18 646
<b>2020</b>	2 604	85	44 832	16 923
<b>2021</b>	2 670	151	44 244	17 424

*Source* : Bureau du Procureur national.

*Violence domestique : victimes*

	Nombre total de victimes	Nombre de femmes victimes	Nombre d'hommes victimes	Nombre de victimes majeures	Nombre de victimes mineures
<b>2019</b>	21 534	15 932	5 602	20 446	1 087
<b>2020</b>	21 542	15 619	5 923	20 363	1 179
<b>2021</b>	21 770	15 934	5 836	20 472	1 298

*Source* : Bureau du Procureur national.

53. Des statistiques sur l'application des dispositions de la loi sur la prévention de la violence domestique sont présentées dans les tableaux ci-dessus. La création du Registre d'agresseurs et du Fichier central de faits de violence domestique signalés et examinés est en cours.

54. Il y a sur le site Web du Ministère de la justice des informations sur l'aide juridictionnelle gratuite<sup>21</sup> ainsi qu'un registre des organismes<sup>22</sup> et une liste des avocats<sup>23</sup> fournissant une aide juridictionnelle gratuite.

55. Selon le décompte arrêté en septembre 2022, il y a au total sous licence 7 centres d'accueil pour femmes victimes de violence de 110 places (femmes et enfants) et 10 services d'assistance téléphonique pour femmes et filles victimes de violence.

56. L'une des campagnes de l'Organe de coordination pour l'égalité des genres a été menée avec un club de football, L'Étoile rouge de Belgrade, en 2018 : une banderole exhortant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes a été déployée lors de tous les matches de Ligue des champions que cette équipe a disputés à domicile ; cette campagne a fait l'objet d'une évaluation positive et a été saluée par le Conseil de l'Europe.

57. L'Autorité des médias électroniques a participé à la préparation d'une étude sur le traitement de la violence à l'égard des femmes dans les médias, dont elle a publié les résultats sur son site Web<sup>24</sup>. Des recommandations sur la façon de rendre compte de la violence à l'égard des femmes et des pratiques appropriées de journalisme ont été publiées en novembre 2019.

58. Durant la période considérée dans le présent rapport, l'École de la magistrature a organisé 130 sessions de formation (cours généraux et spécialisés) pour juges, procureurs et policiers sur le thème de la violence domestique.

59. Plus de 2 000 policiers formés dans le domaine des droits des enfants et de la justice pénale pour mineurs et autant de policiers formés à la prévention de la violence domestique se relaient 24 heures sur 24 dans tous les commissariats et services de police.

60. Le Centre national de contact pour la sécurité des enfants sur Internet a poursuivi ses activités habituelles. Des séquences pour enfants, parents et enseignants ont été enregistrées et diffusées sur la chaîne RTS Planeta dans le cadre des cours en ligne. La caravane *Digital Expedition* d'initiation à l'informatique et à la cybersécurité s'est rendue dans 16 villes de Serbie entre août et décembre 2021.

61. La Coalition nationale pour la prévention des mariages précoces a présenté des propositions de modification de la loi sur la famille, du Code pénal et de la loi sur la prévention de la violence domestique. La campagne « L'enfance, pas le mariage » conçue pour les réseaux sociaux a également été lancée. Le projet de modification de la loi sur la famille prévoit notamment de supprimer les dispositions autorisant le mariage d'enfants, d'interdire d'infliger des châtiments corporels aux enfants, de définir des mesures de protection et d'améliorer les droits procéduraux des victimes de violence domestique.

**Crimes de guerre (recommandations n<sup>os</sup> 114.39, 114.40, 114.46, 114.41, 114.42, 114.45, 114.44, 114.50 et 114.51)**

62. Il est fait état dans le rapport établi à mi-parcours de la nette amélioration des capacités du Bureau du Procureur chargé des crimes de guerre ainsi que du renforcement de la coopération avec le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (MIFRTP). Des poursuites ont été engagées dans plusieurs affaires de catégorie 2. Plusieurs affaires dans lesquelles les accusés sont des personnalités de haut rang font actuellement l'objet d'une coopération active. Durant la période considérée dans le présent rapport, le Bureau du Procureur a adressé au MIFRTP 60 demandes d'assistance, dont 5 de 2022 sont en cours. La coopération se poursuit également avec la Commission sur les personnes disparues. La sensibilisation vise à inciter les médias à décrire les personnalités et les faits dans le contexte des événements historiques réels, sans la glorification induite qui s'observe dans certains médias.

*Crimes de guerre*

2018-2022

Nombre d'accusés	Nombre d'enquêtes ordonnées	Nombre de verdicts de première instance	Nombre d'affaires définitivement jugées	Nombre de jugements définitifs avec verdict	
				De culpabilité	D'acquiescement
39	35	21	31	25	6

*Source* : Bureau du Procureur chargé des crimes de guerre.

63. La Stratégie nationale de répression des crimes de guerre (2021-2026) a été adoptée, et le Groupe de travail chargé du suivi de sa mise en œuvre a été constitué et a établi à ce jour trois rapports qui sont disponibles en serbe et en anglais sur le site Web du Ministère de la justice<sup>25</sup>.

64. Quant au meurtre des frères Bytyqi, le Bureau du Procureur chargé des crimes de guerre a tout mis en œuvre pour enquêter, réunir des preuves, trouver des témoins, obtenir des indices probants qui conduisent à l'auteur des faits et parvenir à des soupçons suffisamment justifiés.

**Personnes portées disparues (recommandations n<sup>os</sup> 114.50, 114.51 et 114.13)**

65. Lors de la soumission du rapport préparé à mi-parcours, la Serbie a souligné avoir fourni dans le rapport précédent toute la documentation disponible qui était importante pour établir les faits dans des affaires de disparition forcée. Un groupe d'experts a en outre été constitué en vue de renforcer la coopération entre autorités nationales ayant en leur possession des informations importantes pour élucider des affaires de personnes portées disparues.

66. Il est indispensable que toutes les parties concernées redoublent d'efforts pour améliorer la coopération régionale, principalement pour ce qui est de l'identification des dépouilles non identifiées, au nombre de 3 000 environ, dans des morgues de la région (à Zagreb, à Sarajevo, à Pristina, etc.) et des demandes de vérification de sépulture de personnes portées disparues adressées côté croate (74) et à la délégation de Pristina au Groupe de travail sur les personnes portées disparues (15). La signature de la Déclaration de Londres sur les personnes disparues et du Plan-cadre de résolution de la question des personnes portées disparues lors des conflits sur le territoire de l'ex-Yougoslavie<sup>26</sup> (dans le contexte du processus de Berlin) est d'une grande importance, qui mérite d'être soulignée. Beaucoup a été accompli grâce à ces instruments, et la publication de la liste régionale de personnes portées disparues est une avancée majeure, mais pour continuer de progresser, la coopération bilatérale et trilatérale est irremplaçable.

67. Comme les archives des autorités serbes concernées ont été examinées en détail et qu'il ne reste plus rien ou presque à y trouver, l'amélioration du processus passe par des recherches dans les archives des organisations internationales qui ont dépêché des missions dans les zones touchées par des conflits armés. En conséquence, la Commission sur les personnes disparues demandera par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à consulter ou à recevoir des informations et de la documentation provenant de ces archives (Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), Force de paix au Kosovo (KFOR), mission « État de droit » menée par l'UE au Kosovo (EULEX), Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), OSCE, Tribunal de La Haye, etc.). Cette initiative se justifie entre autres par la découverte récente d'un charnier sur le site de la mine de Kiževak, à proximité de Rudnica (Serbie), où des fouilles ont été faites sur l'ordre de Bureau du Procureur chargé des crimes de guerre, après la réception des informations fournies par la délégation de Pristina au Groupe de travail sur les personnes portées disparues et des images satellitaires transmises il y a peu par le Ministère de la défense des États-Unis par l'intermédiaire du CICR.

68. La Commission et le CICR ont signé un mémorandum d'accord au sujet de l'obtention d'informations et de documents pertinents sur des personnes portées disparues provenant des archives et des bases de données du MIFRTP et d'autres institutions et organisations internationales concernées.

69. Il est prévu dans le Plan d'action de la Stratégie nationale relative à l'exercice des droits des victimes et des témoins d'infractions pénales (2020-2025) de rédiger une loi portant modification du Code de procédure pénale et d'aligner la définition du concept de victime sur l'article 2 de la directive 2012/29 de l'UE<sup>27</sup>.

70. La nouvelle loi sur les anciens combattants, les victimes militaires et civiles de guerre et leur famille a amélioré le statut des membres de la famille des personnes portées disparues<sup>28</sup>.

71. La rédaction de la loi sur les personnes portées disparues a débuté en janvier 2021 et se poursuit. Le groupe de travail qui en est chargé est constitué de représentants des institutions concernées ainsi que de représentants de la Coordination des Associations de personnes portées disparues, du CICR et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

**Traite des personnes (recommandations n<sup>os</sup> 114.105, 114.106, 114.107, 114.109, 114.110, 114.111, 114.112, 114.113, 114.114 et 114.108)**

72. La mise en œuvre de la Stratégie (2017-2022) de prévention et d'élimination de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et du Plan d'action y afférent s'est révélée fructueuse.

73. Des mécanismes existants (l'Équipe spéciale permanente constituée de représentants du Bureau du Procureur, de la police et d'autres autorités nationales compétentes, le Coordonnateur national, le Conseil, le Groupe de travail interministériel et le Centre d'accueil et de protection des victimes) ont poursuivi leur action dans la continuité<sup>29</sup>.

74. La création des Bureaux de coordination des activités de lutte contre la traite des personnes est une autre avancée.

75. Le 23 juin 2021, le Procureur national a publié une circulaire générale imposant la désignation de procureurs référents pour les infractions pénales relevant de la traite des personnes dans tous les parquets des juridictions de première instance et d'appel ainsi que des juridictions supérieures. La création du Service d'information des victimes et des témoins a également amélioré la situation des intéressés.

76. Des indicateurs d'identification préliminaire des victimes de la traite des personnes ont été conçus pour la police et les systèmes de protection sociale et d'éducation. Des indicateurs régionaux ont également été mis au point pour le système de santé et d'autres indicateurs ont été créés pour l'identification officielle des victimes de la traite. Des indicateurs d'identification préliminaire des migrants mineurs victimes de la traite des personnes ont également été conçus. Un guide pratique sur la façon appropriée de communiquer avec les enfants et de les questionner pour en obtenir des informations exactes et fiables a été rédigé et distribué dans tous les centres d'action sociale de Serbie. Le Centre de protection des victimes de la traite des personnes a signé des protocoles de coopération avec 11 institutions et villes. Une coopération a été établie avec les équipes pluridisciplinaires de lutte contre la traite des personnes de 17 villes en vue d'appliquer concrètement les procédures normalisées de prise en charge des victimes de la traite des personnes.

77. Depuis novembre 2021, la police applique la circulaire sur les procédures à suivre par les agents dans les affaires de traite des personnes, les indicateurs d'identification préliminaire des victimes de la traite des personnes et les informations écrites sur les droits des victimes de la traite des personnes et les formes de soutien qui existent.

78. Avec le soutien du Conseil de l'Europe, des représentants de l'Inspection du travail, de l'Inspection des marchés, du Ministère de l'intérieur, du Bureau du Procureur, du Centre de protection des victimes de la traite des personnes, de syndicats et d'organisations de la société civile ont suivi une formation sur la prévention de la traite des personnes à des fins d'exploitation par le travail. Un vade-mecum a été rédigé à l'intention des inspecteurs du travail.

79. Le Commissariat aux réfugiés et aux migrations organise des formations sur l'identification des victimes potentielles de la traite des personnes et les façons d'aider et de protéger les migrants en Serbie (présentation des difficultés éprouvées et des défis à relever dans des groupes vulnérables, en particulier les femmes du fait de la violence fondée sur le genre et de ses causes, protection des enfants en circonstances exceptionnelles et procédures de protection applicables aux mineurs non accompagnés ou séparés).

80. Avec le soutien de projets de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du Comité international de secours (IRC) et de la Croix-Rouge de Serbie, quatre sessions de formation ont été organisées en 2019 et en 2020 sur le thème de l'identification des victimes de la traite des personnes dans des catégories vulnérables de migrants et de réfugiés ; au total, 100 personnes, à savoir des tuteurs et des représentants du Bureau de l'asile (sous la tutelle du Ministère de l'intérieur), du Centre de protection des victimes de la traite des personnes, du Commissariat aux réfugiés et aux migrations, d'institutions de protection sociale et d'organisations de la société civile, y ont assisté.

81. Avec le soutien de l'organisation Athens, 88 ateliers éducatifs ont été organisés en 2019 et en 2020 à l'intention de catégories vulnérables (625 femmes, filles et enfants y ont assisté). Par ailleurs, plus de 4 000 réfugiés et migrants ont reçu de la documentation de la Croix-Rouge traduite en arabe, en pachto, en ourdou, en dari et en persan.

82. En septembre 2022, des représentants du ministère public et de la police de Serbie et de Hongrie se sont rencontrés pour faire le point sur le trafic de migrants et sont convenus de l'adoption de formes directes de communication et de coordination à l'avenir.

**E. État de droit, justice et lutte contre la corruption  
(recommandations n<sup>os</sup> 113.1, 113.3, 113.2, 113.20, 113.22, 113.23,  
113.26, 113.24, 113.25, 113.26, 113.27 et 114.54 et recommandation  
notée n<sup>o</sup> 114.53)**

83. Le 9 février 2022, l'Assemblée nationale a adopté le texte relatif à la promulgation de la loi portant modification de la Constitution dans le domaine de la justice. En 2022, des groupes de travail se sont employés sans relâche à préparer une série de lois relatives à la justice (loi sur les juges, loi sur le Conseil supérieur de la magistrature, loi sur l'organisation des tribunaux et loi sur le ministère public) qu'il est prévu d'adopter le 9 février 2023, dans le droit fil de l'avis de la Commission de Venise.

84. Il est nécessaire de continuer à améliorer le système judiciaire, en premier lieu pour ce qui est de la tenue des procès dans un délai raisonnable. En collaboration avec le Ministère de la justice, la Cour suprême de cassation prend sans discontinuer des mesures visant à améliorer l'efficacité des tribunaux et a adopté le Programme unifié de résolution d'affaires anciennes non élucidées en Serbie (2021-2025). La durée des procédures a tendance à diminuer<sup>30</sup>.

	2017	2021
Nombre d'affaires pendantes	1 911 086	1 498 237
Nombre d'affaires résolues	2 335 760	2 415 672
Délai de résolution des affaires	299 jours	226 jours

85. La loi sur la prévention de la corruption<sup>31</sup> a été modifiée en 2019, en 2021 et en 2022. En 2021, l'Assemblée nationale est convenue de l'interprétation authentique de la notion d'« agent public » qui est employée dans la définition de l'objet de la loi. Tous les décrets d'application requis ont été pris en temps voulu. Lors du quatrième cycle d'évaluation, en 2020 et en 2022, le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) a estimé le processus satisfaisant.

86. La lutte contre la corruption exige persévérance et intransigeance de tous à tous égards.

*Recommandation notée*

87. La Serbie s'emploie sans relâche à renforcer l'état de droit, qui implique que les autorités agissent sans exception dans le respect de la loi. Vu ce qui précède, la Serbie ne voit aucune raison d'évoquer des cas particuliers, comme le quartier de Savamala, où les autorités compétentes prennent toutes les mesures prévues par la loi.

**F. Interdiction et prévention de la discrimination**

**Renseignements d'ordre général (recommandations n<sup>os</sup> 113.8, 113.9, 113.10, 113.11,  
113.12, 114.12, 114.21, 114.101 et 114.25)**

88. Le cadre législatif et stratégique a été amélioré grâce à la modification de la loi sur l'interdiction de la discrimination (qui a été alignée sur le droit de l'UE) et à l'adoption de la Stratégie de prévention et de protection en matière de discrimination (2022-2030) et du Plan d'action (2022-2023) y afférent.

Plaintes adressées au Commissaire pour discrimination	Nombre de plaintes				
	2018	2019	2020	2021	2022
Discrimination fondée sur la nationalité ou l'origine ethnique	59	50	114	96	44
Discrimination à l'égard de réfugiés, déplacés, migrants ou demandeurs d'asile	12	4	12	8	1

Source : Commissaire à la protection de l'égalité.

89. Depuis la modification du Code pénal (art. 344a) en 2019, les personnes dont le comportement lors d'événements sportifs ou de rassemblements publics incite à l'intolérance ou à la haine nationale, raciale, religieuse ou autre par discrimination et provoque violence ou confrontation physique encourtent des peines d'emprisonnement plus lourdes. L'application uniforme de ces dispositions contribue à la tolérance zéro en ce qui concerne la discrimination et ses pires formes.

90. Le Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social a également évoqué la nécessité d'appeler l'attention sur les problèmes des sans-abri, des personnes exécutant une peine de prison et des personnes sous traitement pour toxicomanie. Ces groupes sont les plus mal lotis vu leur actuelle invisibilité dans le système<sup>32</sup>. Un groupe de travail a été constitué pour analyser le cadre normatif et la situation des sans-abri.

### **LGBTI (recommandations n<sup>os</sup> 114.32, 114.29, 114.34, 114.36, 114.33 et 114.35)**

91. La Gay Pride a une nouvelle fois eu lieu en 2021 et la Semaine européenne de l'égalité des genres a été organisée en 2022, et ce, malgré les risques accrus en matière de sécurité.

Plaintes adressées au Commissaire	Nombre de plaintes				
	2018	2019	2020	2021	2022*
Pour des motifs liés à l'orientation sexuelle		60		22	15
Pour des motifs liés à l'identité de genre		18		12	5
Pour des motifs liés à l'état de santé, y compris la séropositivité au VIH	61	86	121	113	54

Source : Commissaire à la protection de l'égalité.

\* Selon le décompte arrêté en décembre 2022.

92. Selon le décompte arrêté à la fin de l'année 2022, l'article 54a du Code pénal a été invoqué dans 35 affaires et dans des condamnations prononcées dans 13 affaires. L'orientation sexuelle est la caractéristique personnelle la plus fréquente dans les infractions motivées par la haine (18 affaires).

93. Depuis sa modification, la loi sur les registres autorise l'enregistrement du changement de sexe dans le registre de l'état civil.

94. Le projet de loi sur l'union entre personnes de même sexe dont la rédaction était inscrite au programme de travail du Gouvernement en 2021 a été rédigé la même année par le Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social sur la base de la proposition présentée le 10 mars 2021.

95. Au cours de la période suivante, le statut et les droits des personnes intersexes et transgenres seront analysés en vue d'améliorer le cadre normatif.

96. Un centre de proximité pour LGBTI, le premier de Serbie, a ouvert ses portes à Novi Sad en avril 2018.

97. Six des huit manuels scolaires comportant des passages discriminatoires à l'égard des LGBTI ont été remplacés.

### **Personnes handicapées (recommandations n<sup>os</sup> 113.55, 113.56 et 113.98)**

98. Des efforts sont consentis sans relâche pour améliorer la situation des personnes handicapées, qui restent l'un des groupes sociaux les plus vulnérables, par le perfectionnement et le développement du cadre juridique et stratégique.

99. La loi sur l'égalité des genres définit et interdit la discrimination multiple et la discrimination croisée<sup>33</sup>.

100. La loi sur les droits des usagers des services d'hébergement temporaire sous protection sociale<sup>34</sup>, qui suit les avis de l'équipe de pays des Nations Unies et de la Commission européenne, a été adoptée.

101. L'entrée en vigueur de la loi sur l'entrepreneuriat social<sup>35</sup> promet d'avoir des effets positifs importants sur tous les groupes vulnérables sur le plan social.

102. La loi sur les cartes sociales et le registre des cartes sociales<sup>36</sup> (2021) est très prometteuse et son efficacité sera démontrée au cours de la période suivante.

103. La Stratégie d'amélioration de la situation des personnes handicapées en Serbie (2020-2024)<sup>37</sup> et le Plan d'action (2021-2022) y afférent ont été adoptés.

---

*Mesures (financières et non financières) en faveur de l'emploi des personnes handicapées*

---

**Entre janvier et juin 2022**

Nombre de personnes handicapées bénéficiaires des mesures dans le nombre total des bénéficiaires des mesures	Pourcentage de personnes handicapées dans le nombre total des bénéficiaires des mesures
4 798	6,38 %

*Source* : Service national de l'emploi.

---

*Manuels scolaires adaptés à des déficiences ou à des troubles du développement particuliers*

---

2019/20	2020/21	2021/22
7 710		2 622
10 332		

*Source* : Ministère de l'éducation.

<i>Plaintes adressées au Commissaire</i>	<i>Nombre de plaintes</i>				
	2018	2019	2020	2021	2022
Pour discrimination fondée sur le handicap	265	118	89	86	42

*Source* : Commissaire à la protection de l'égalité.

104. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, le Commissaire à la protection de l'égalité a adressé au Ministère du travail, de l'emploi, des anciens combattants et des affaires sociales, au Ministère de la santé et au Ministère de l'éducation des recommandations au sujet de mesures visant à parvenir à l'égalité.

**Voir le chapitre G sur l'éducation**

**Minorités nationales (recommandations n<sup>os</sup> 113.13, 113.57, 113.58, 113.59, 113.60, 113.61, 113.67, 113.62, 113.63, 113.64, 113.65, 113.66, 113.70, 113.68, 113.69, 114.22, 114.23, 114.26, 114.99 et 114.100)**

105. La loi sur l'autonomie locale prévoit la création d'un conseil des relations interethniques – une instance indépendante constituée de représentants de la population serbe et des minorités nationales – dans les collectivités locales autonomes pluriethniques, mais la plupart des collectivités concernées ne sont pas dotées d'un tel conseil. Le Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social et le Protecteur des citoyens ont organisé, en coopération avec le Conseil de l'Europe, des formations destinées à renforcer les capacités relatives à ces conseils dans un grand nombre de collectivités locales autonomes ; ces formations se poursuivront au cours de la période suivante<sup>38</sup>.

106. En 2020, l'analyse de l'application des dispositions relatives à la protection des droits de l'homme et des droits des minorités (la loi sur les Conseils nationaux de minorité nationale, la loi sur la protection des droits et libertés des minorités nationales et la loi sur l'emploi officiel des langues et des alphabets) a été élaborée. Le Manuel sur le

fonctionnement des Conseils nationaux de minorité nationale en Serbie (traduit en 13 langues de minorité) a également été rédigé et présenté.

107. La campagne médiatique la plus notable, « Ensemble, nous sommes la Serbie », qui faisait aussi référence à la promotion des droits des membres de minorités nationales, a été menée avant le recensement démographique, en octobre 2022.

108. Depuis l'adoption du Plan d'action relatif à l'exercice des droits des minorités nationales, 19 rapports ont été établis et ont fait l'objet de débats à des réunions du Conseil des minorités nationales (entre 2016 et 2021).

109. Aux élections des conseils nationaux (en novembre 2022), 474 membres ont été élus dans 23 conseils nationaux. Ils ont été élus au suffrage direct dans 19 de ces conseils (à savoir ceux de la minorité des Bunjevci et des minorités albanaise, ashkali, bosniaque, bulgare, valaque, grecque, égyptienne, hongroise, allemande, polonaise, rom, russe, roumaine, ruthène, slovaque, slovène, ukrainienne et tchèque) et au suffrage indirect dans les 4 autres conseils (ceux de la minorité des Gorani et des minorités macédonienne, monténégrine et croate). Aux élections directes, 203 553 des 456 199 électeurs inscrits sur les listes électorales spéciales ont voté, soit un taux de participation de 44,62 % (contre 54,5 % en 2010, 37,63 % en 2014 et 44,61 % en 2018). Le Conseil national des Gorani a été constitué pour la première fois.

110. Les autorités nationales, provinciales et locales compétentes allouent le budget nécessaire au financement des activités des institutions importantes pour les minorités nationales et la préservation de l'identité nationale ainsi que des projets qui promeuvent la culture, l'éducation et l'information dans la langue de minorités nationales.

111. Des langues de minorité comptent parmi les langues d'enseignement et les langues enseignées dans un grand nombre d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur ; 14 langues de minorité sont enseignées dans 5 universités et 4 établissements de formation professionnelle.

112. Les membres des minorités nationales sont informés par la presse écrite, les médias audiovisuels et les médias en ligne. Sur les antennes du service public, les émissions sont diffusées en 16 langues de minorité, la plupart par le réseau RTV de Voïvodine. En 2020, 33 journaux et magazines ont été publiés dans des langues de minorité nationale, dont 3 en édition bilingue ou multilingue.

113. Quant à la culture, il ressort des données agrégées relatives à l'année 2020 qu'une douzaine de salles ont programmé des spectacles dans des langues de minorité nationale et que 664 livres (dont 127 bilingues et 153 multilingues) et 127 magazines et publications en série (dont 17 bilingues et 46 multilingues) ont paru en 13 langues de minorité nationale.

114. Dialogue social entre mars 2021 et mars 2022 :

- Dialogue social sur la proposition relative à la Stratégie de développement de l'éducation en Serbie jusqu'en 2030 – Éducation des minorités nationales ;
- Dialogue social avec le Conseil national de la minorité nationale albanaise au sujet du Plan en sept points, sur l'intégration dans les institutions nationales et sur l'éducation.

**Population rom (recommandations n<sup>os</sup> 113.71, 113.72, 113.73, 114.102, 114.103 et 114.104)**

115. Le groupe de travail constitué en avril 2022 en est à la dernière étape de la rédaction du projet de plan d'action relatif à l'intégration de membres de la minorité nationale albanaise dans les institutions nationales.

116. La Serbie a signé la Déclaration de Poznań.

117. La ségrégation et la discrimination sont interdites dans le domaine du logement depuis la modification de la loi sur l'interdiction de la discrimination.

118. En 2022, le Gouvernement a créé la Commission sur le Cadre réglementaire d'amélioration de l'emploi des Roms dans le secteur public.

119. En 2022, le Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social a mis en œuvre, avec le soutien de l'Agence allemande de coopération internationale et le concours de l'Office pour l'inclusion des Roms de la province autonome de Voïvodine et de l'Association des étudiants roms, le programme visant à encourager les collectivités locales autonomes à recruter des hommes et des femmes roms très qualifiés ; 20 collectivités locales autonomes ont engagé 26 jeunes hommes et femmes roms dans le cadre de ce programme.

120. Des fonctionnaires roms sont en poste au Département de l'inclusion sociale des Roms qui a été créé au sein du Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social.

121. Le Ministère de l'intérieur suit une procédure qui consiste à domicilier les Roms à l'adresse du centre d'action sociale dont ils dépendent et à leur délivrer des papiers d'identité. Au cours de la période suivante, il est prévu d'améliorer cette procédure afin de l'accélérer et de l'appliquer uniformément sur tout le territoire.

*Nombre de personnes ayant reçu des papiers d'identité*

<b>2012-2018</b>	2 470
<b>2018-2022</b>	1 880

*Source* : Ministère de l'intérieur.

122. Les projets roms soutenus sont au nombre de 71 dans le domaine de la culture (9 000 000 de dinars de Serbie) et de 107 dans celui de l'information (54 980 000 dinars).

123. L'Organe de coordination des activités en faveur de l'inclusion des Roms, qui est sous la direction du Premier Ministre, a contribué à l'adoption de la Stratégie d'inclusion des Roms en Serbie (2022-2030)<sup>39</sup> et du Plan d'action y afférent, dont le suivi de la mise en œuvre sera facilité par la base de données qui a été créée. Il est également prévu de continuer à développer la Plateforme d'organisations de la société civile en vue d'améliorer la situation des Roms.

124. Thèmes du dialogue social entre mai 2021 et juillet 2022 :

- Femmes bilingues spécialisées en sciences, en technologie, en ingénierie ou en mathématiques (STIM) ;
- Inclusion sociale des Roms et d'autres groupes vulnérables en Serbie en 2022 ;
- Indépendance économique des Roms et objectifs de développement durable en Serbie ;
- Jeunes hommes et femmes roms, moteurs de changement.

125. Il incombe notamment à l'exécutif de la province autonome de Voïvodine de continuer à promouvoir l'ouverture de l'administration aux minorités nationales<sup>40</sup>.

#### **Réfugiés et déplacés (recommandations n<sup>os</sup> 113.74, 114.27, 114.116 et 114.115)**

126. Des solutions permanentes sont proposées aux réfugiés de la région dans le cadre du Programme régional de logement qui est financé par le fonds des donateurs et le Programme national. Huit projets d'un montant de 165,6 millions d'euros ont été financés notamment par le fonds des donateurs (à raison de 134,4 millions d'euros du fonds et de 31,2 millions d'euros de contribution nationale sous la forme de terrains constructibles, d'infrastructures et de participation financière) ; la contribution du Programme national est quant à elle de l'ordre de 1,9 million d'euros par an<sup>41</sup>.

*Intégration des réfugiés d'ex-Yougoslavie*

**2018-2022**

#### **Programme régional de logement**

Solutions de logement	Fournies	7 528
	Attribuées	6 578

*Intégration des réfugiés d'ex-Yougoslavie*

Lots de matériaux de construction	Logements préfabriqués	Maisons avec jardin	Appartements
2 148	368	1 702	2 360
<b>Programme national d'assistance</b>			
Lots de matériaux de construction	Maisons	Modules d'aide à l'indépendance économique	
1 628	276	621	

Source : Commissariat aux réfugiés et aux migrations.

*Migrants***2022**

Centres et capacité d'accueil	Nombre total de migrants enregistrés pendant l'année	Taux moyen d'occupation des hébergements	Principaux pays d'origine	Répartition par sexe	Répartition par âge
7 centres d'hébergement			Afghanistan	3,5 % de femmes	94,6 % d'adultes
12 centres d'accueil			(36,1 %)		
6 000 lits	124 127	80,15 %	Syrie (29,2 %)	96,5 % d'hommes	5,4 % de mineurs
			Iran (11,9 %)		

Source : Commissariat aux réfugiés et aux migrations.

127. Le Commissariat aux réfugiés et aux migrations fournit une aide à l'intégration aux personnes qui ont obtenu l'asile. Un plan d'intégration individuel est établi par personne. Toutes les personnes qui le demandent reçoivent une aide financière provenant du budget d'intégration. Ces personnes sont peu nombreuses, mais le programme d'intégration est évalué en permanence avec des organisations internationales et les obstacles à l'intégration sont déterminés. Le Commissariat publie toutes les informations relatives au processus d'intégration sur son site Web<sup>42</sup>.

*Soutien aux personnes ayant obtenu l'asile*

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière au logement	Nombre de personnes ayant suivi des cours de langue serbe	Pourcentage d'enfants scolarisés dans le préprimaire et le primaire
59	49	100 %

Source : Commissariat aux réfugiés et aux migrations.

128. Le Commissariat aux réfugiés et aux migrations s'occupe de l'accueil des demandeurs d'asile sur le plan matériel et suit en permanence les conditions d'hébergement<sup>43</sup>. Vu l'accroissement des flux migratoires mixtes, les migrants vulnérables en situation irrégulière bénéficient aussi des conditions d'accueil de base.

129. Conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, la Serbie prend en charge 196 140 déplacés du Kosovo-Metohija qui reçoivent entre autres une aide juridictionnelle gratuite, du soutien et des informations sur la protection et l'exercice de leurs droits ; ce dispositif s'adresse également aux réfugiés et aux personnes rapatriées en application d'un accord de réadmission. Dans les faits, les déplacés n'ont pas bénéficié de conditions favorables à un retour durable chez eux quant à la sécurité de leur personne, à l'égalité de protection de la loi et à la récupération de leurs biens sur place.

130. Les déplacés de nationalité serbe peuvent demander la délivrance d'une carte d'identité aux services administratifs pour déplacés de l'endroit où ils sont domiciliés sur le territoire de la province autonome du Kosovo-Metohija ou au poste de police de l'endroit où ils sont domiciliés.

131. Le programme annuel adopté par le Gouvernement sur proposition du Commissariat aux réfugiés et aux migrations prévoit un budget destiné à améliorer les conditions de vie des déplacés avant leur éventuel retour, principalement par de meilleures conditions de logement et une plus grande indépendance économique<sup>44</sup>. Sur les 196 140 déplacés enregistrés, 15 667 ménages, soit 66 000 personnes environ, ont besoin d'une aide au logement<sup>45</sup>.

*Programme national de soutien aux déplacés*

**2018-2022**

**Programme national d'assistance**

Nombre de lots de matériaux de construction	Nombre de maisons	Nombre de modules d'aide à l'indépendance économique
809	419	462

*Source* : Commissariat aux réfugiés et aux migrations.

**Égalité des genres (recommandations n<sup>os</sup> 113.15, 113.18, 113.28, 113.40, 113.36, 113.37, 113.38, 113.39, 113.41, 114.30 et 114.31)**

132. Le Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social s'est occupé en priorité de l'adoption de la loi sur l'égalité des genres<sup>46</sup>. Un dialogue social a été engagé en plusieurs étapes au sujet des points de départ de la rédaction de cette loi dans le domaine du travail, de l'emploi et de l'entrepreneuriat, de l'éducation, de la science et de la culture ; de la politique sociale et des soins de santé ; et de la participation des femmes à la vie politique et publique.

133. Cette loi, qui a été adoptée en mai 2021, prévoit un certain nombre de solutions novatrices. Son application a fait l'objet d'un premier rapport qui est disponible sur le site Web du Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social.

134. Les rapports annuels de 2019 et de 2020 sur la promotion et la protection de l'égalité des genres<sup>47</sup> et des rapports sur les progrès accomplis en matière d'égalité des genres sont publiés sur le site Web du Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social.

135. Les femmes restent un groupe sensible dans la Stratégie nationale de l'emploi (2021-2026) et bénéficient d'un soutien intensif et intégré supplémentaire sur le marché du travail.

*Mesures (financières et non financières) en faveur de l'emploi*

	Nombre total de chômeurs bénéficiaires des mesures		Nombre de femmes bénéficiaires des mesures			
	75 248		42 012 (55,8 %)			
<b>2022</b>	<b>Indicateurs de base sur le marché du travail</b>					
Deuxième trimestre	<b>Taux d'activité</b>		<b>Taux d'emploi</b>		<b>Taux de chômage</b>	
	À partir de l'âge de 15 ans		À partir de l'âge de 15 ans		À partir de l'âge de 15 ans	
	55,8 %		50,9 %		8,9 %	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	48,4 %	63,9 %	43,5 %	58,9 %	10,2 %	7,8 %

*Source* : Service national de l'emploi.

*Plaintes adressées au Commissaire pour des motifs liés au genre*

	2018	2019	2020	2021	2022
Tous domaines confondus	108	96	105	99	46
Dans le domaine du travail et de l'emploi	24	32	38	38	

*Source* : Commissaire à la protection de l'égalité.

136. La Stratégie relative à l'égalité des genres (2021-2030)<sup>48</sup> et le Plan d'action (2022-2023) y afférent ont été adoptés.

137. Il ressort notamment du rapport de 2021 sur les progrès accomplis en matière d'égalité des genres en Serbie que selon le décompte arrêté le 31 août 2021, 404 demandes d'aide, d'un montant de 54 715 025 euros, ont été introduites au titre de l'Instrument de préadhésion pour le développement rural (IPARD II) (mesures 1 et 7) par des femmes à la tête d'une exploitation agricole commerciale ; 194 demandes, d'un montant de 11 825 026 euros, ont été approuvées et 137 demandes approuvées, d'un montant de 5 264 832 euros, dont 3 948 624 euros de contribution de l'UE, ont été honorées.

« 1 000 femmes »

*Initiative invitant des organisations internationales, des institutions et des entreprises ayant la fibre sociale à contribuer par l'achat d'objets d'artisanat à l'indépendance économique des femmes en milieu rural et à la préservation du patrimoine culturel de la Serbie*

#### 2017-2022

Nombre de femmes employées	Nombre de jours de travail	Nombre d'heures de travail	Nombre de femmes ayant suivi une formation professionnelle Plus d'une centaine de chômeuses de longue durée
1 002	22 045	176 362	

Source : Organe de coordination pour l'égalité des genres.

138. Dans l'Indice d'égalité de genre de la Serbie (2021), l'indicateur relatif à l'argent a fluctué, variant à la hausse, puis à la baisse – le score de 2018 s'établit à 59,7 points, soit 0,6 point de plus que le score initial. Il ressort du rapport sur l'égalité des genres en Serbie en 2021 que selon les données de l'Institut national de statistique, les hommes ont perçu en septembre 2021 un salaire moyen plus élevé que les femmes, tant en valeur brute qu'en valeur nette<sup>49</sup>. La Stratégie relative à l'égalité des genres (2021-2030) prévoit de réduire l'écart salarial entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs d'activité et d'accroître le nombre de femmes hautement rémunérées<sup>50</sup>.

139. Le dialogue social sur l'égalité des genres a été consacré à un point sur la situation en Serbie et à des débats sur l'avenir.

#### Enfants (recommandations n<sup>os</sup> 113.54, 114.97, 114.28, 114.91, 114.92, 114.93, 113.94, 113.95 et 113.96)

140. La Stratégie de désinstitutionnalisation et de développement de services de protection sociale de proximité (2022-2026)<sup>51</sup>, qui interdit le placement des enfants en milieu fermé jusqu'à l'âge de 7 ans (sauf en circonstances exceptionnelles et moyennant l'autorisation du ministère compétent), a été adoptée.

#### Placement en famille d'accueil

	Nombre total de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires ayant des besoins spéciaux*	
		Jusqu'à l'âge de 18 ans	Entre l'âge de 18 et 26 ans
2019	5 350	/	/
2020	/	347	126

Source : Institut national de protection sociale et Ministère du travail, de l'emploi, des anciens combattants et des affaires sociales, selon le Ministère des affaires familiales et de la démographie.

\* Enfants et jeunes ayant des troubles de l'apprentissage.

#### Prise en charge des enfants et des jeunes dans le système de protection sociale

	Placements en famille d'accueil	Placements en foyer pour enfants
2022*	4 925	600 environ

Source : Ministère du travail, de l'emploi, des anciens combattants et des affaires sociales.

\* Chiffres de septembre.

141. Un travail intense a été effectué pour régler les derniers problèmes d'enregistrement des naissances et promouvoir d'autres droits relatifs au statut juridique ; une attention particulière a été accordée à l'enregistrement des nouveau-nés en vue de réduire le risque d'apatridie.

142. La situation des enfants devrait encore s'améliorer à la fin du processus de modification de la loi sur la famille.

## G. Éducation (recommandations n<sup>os</sup> 113.30, 113.31, 113.32, 113.33, 113.34 et 114.86)

143. La loi sur l'enseignement primaire prévoit que les enfants appartenant à des groupes sociaux vulnérables peuvent être scolarisés sans attestation du lieu de résidence de leurs parents et les autres documents requis. S'il est impossible de parler avec un enfant dans sa langue maternelle lors de son inscription, les établissements doivent faire appel à un traducteur proposé par le Conseil national de la minorité nationale concernée.

144. Les enfants et les jeunes appartenant à des groupes sociaux vulnérables bénéficient d'un soutien dans l'enseignement préprimaire et les niveaux d'enseignement supérieurs, notamment sous la forme d'épreuves d'admission et d'examens de fin d'études adaptés et de mesures d'action positive à l'inscription dans des établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

145. Des manuels scolaires sont fournis gratuitement aux élèves issus d'un milieu socioéconomique défavorisé, aux élèves ayant des troubles du développement et aux élèves handicapés ; des manuels scolaires adaptés sont également prévus.

146. Le dispositif qui prévoit la désignation de centres compétents<sup>52</sup> est une autre forme de soutien qui vise à améliorer la qualité de l'éducation inclusive et à proposer des aides supplémentaires aux enfants, aux élèves, aux adultes, aux familles et au personnel dans d'autres établissements. En outre, la Commission interdépartementale évalue les besoins d'appui supplémentaire des enfants, des élèves et des adultes dans le domaine de l'éducation et de la santé et dans les matières sociales<sup>53</sup>.

147. Une formation sur la conception, l'application et le suivi des mesures visant à prévenir le décrochage scolaire est dispensée en permanence<sup>54</sup>. Des indicateurs d'identification des élèves exposés au risque de décrochage scolaire ont été élaborés.

*Effets des mesures d'appui destinées à améliorer l'instruction des élèves roms*

Fréquentation	Taux					
	Développement éducatif de la petite enfance	Préprimaire	Primaire	Taux brut de scolarisation en 8 <sup>e</sup> année primaire	Réussite du primaire	Scolarisation dans le secondaire
7,4 % (garçons : 51 % ; filles : 49 %)				80 % (garçons : 52 % ; filles : 48 %)	85,4 % (garçons : 49 % ; filles : 51 %)	62 %

Source : Ministère de l'éducation.

*Effets des mesures d'appui destinées à améliorer l'instruction des élèves roms (variation des indicateurs)*

Préscolarisation	Scolarisation dans le primaire	Décrochage dans le primaire	Réussite du secondaire
Augmentation de 20 %	Augmentation de 15 %	Diminution de 7 %	Augmentation de 20 %

Source : Ministère de l'éducation.

*Effets des mesures d'appui destinées à améliorer l'instruction des élèves roms*

Nombre d'élèves scolarisés dans le secondaire du fait de mesures d'action positive	Nombre de boursiers*	Nombre d'assistants pédagogiques (mesure d'action positive)
12 427 (55 % de filles)	4 384* (52 % de filles)	281 (240 financés par l'État, 41 financés par les collectivités locales autonomes)

Source : Ministère de l'éducation.

\* 2018-2022.

148. Dans l'enseignement primaire et secondaire, les cours sont dispensés en serbe ainsi qu'en huit langues de minorité nationale (en hongrois, en albanais, en slovaque, en roumain, en bulgare, en ruthène, en croate et en bosniaque). Des cours facultatifs de langue maternelle et d'initiation à la culture nationale sont dispensés en 16 langues de minorité nationale<sup>55</sup>.

149. Dans la province autonome de Voïvodine, 62 décisions relatives à l'emploi de manuels scolaires en langues de minorité nationale ont été prises en ce qui concerne l'année scolaire 2021/22 (dans l'enseignement primaire et secondaire).

## H. Liberté d'expression (recommandations n<sup>os</sup> 114.55, 114.56, 114.58, 114.59, 114.60, 114.61, 114.62, 114.63, 114.64, 114.65, 114.66, 114.67, 114.68, 114.69, 114.72, 114.73, 114.74, 114.75, 114.77, 114.78 et 114.82)

150. Conformément à l'accord conclu dans le cadre du dialogue entre partis, l'Assemblée nationale a adopté la loi sur les élections législatives, la loi sur l'élection présidentielle et la loi sur les élections locales en vue d'améliorer le processus électoral<sup>56</sup>. En outre, de nouvelles dispositions ont été adoptées au sujet des médias dans les lois portant modification de la loi sur les médias électroniques et de la loi sur les médias publics<sup>57</sup> ainsi que dans la loi sur le financement des activités politiques<sup>58</sup>. La Commission de surveillance de la campagne électorale constituée en application de l'article 145 de la loi sur les élections législatives a pour mandat de procéder à une supervision générale des activités des partis politiques, des instances qui déposent les listes électorales, des candidats et des médias publics en cas d'élections. L'Organe de surveillance temporaire des médias qui a été constitué conformément à l'accord conclu dans le cadre du dialogue entre partis contrôle l'action des médias pendant la campagne électorale en vue de garantir le pluralisme politique et le professionnalisme.

151. La Commission de contrôle des aides d'État a pris le décret sur les conditions et critères de conformité des aides d'État dans le domaine de l'information du public<sup>59</sup>.

152. La Commission de protection de la concurrence est une instance autonome et indépendante qui exerce des pouvoirs publics en vertu de la loi sur la protection de la concurrence<sup>60</sup>. Elle détermine si des concentrations d'acteurs sont acceptables dans tous les secteurs d'activité, y compris dans le secteur des médias. En cas de litige, le tribunal administratif statue sur la légalité des décisions de la Commission. Entre janvier 2019 et août 2022, 36 décisions ont au total été prises dans le secteur des médias, et il n'y a pas de procédures en cours.

153. Pour améliorer la visibilité des actionnaires des médias, l'Autorité des médias électroniques publie à intervalle régulier des décisions autorisant des changements prévus dans l'actionnariat et des changements dans les statuts<sup>61</sup>.

*Représentants des médias agressés du fait de leurs activités professionnelles***Entre janvier 2018 et août 2022**

Nombre total d'agressions déclarées	Agresions physiques	Agresions verbales	Victimes gravement blessées	Victimes légèrement blessées
110	51	59	1	18

Source : Ministère de l'intérieur.

## Atteintes à la sécurité de personnes exerçant des fonctions d'intérêt public dans le domaine de l'information du public

2016-2022

	Nombre		Nombre
Affaires	409	Jugements de première instance ou décisions définitives (soit 60,64 % du nombre total)	248
Verdicts de culpabilité	46	Verdicts d'acquiescement	5 (1 non définitif)
Mises en accusation rejetées	4	Non-lieux	1
Obligations imposées selon le principe de l'opportunité des poursuites – obligations pleinement remplies*	18	Demandes de renvoi des poursuites – en cours	1
Affaires déferées à la justice selon l'acte d'accusation établi par le Bureau du Procureur	11	Demandes d'avis requis	60
Mises à l'instruction (enquêtes) en cours	15	Affaires enregistrées dans le registre des affaires contre X	75
Affaires non déferées à la justice faute de motifs suffisants	75	Abandons des poursuites pénales	94
Commissions rogatoires	-	Affaires déferées à la justice dans un autre pays	1
Obligations en matière d'éducation – pleinement remplies	1	Éléments insuffisants pour justifier la mise en examen d'un mineur	2

Source : Bureau du Procureur national.

\* Art. 283 du Code de procédure pénale sur le sursis à poursuivre.

154. À la fin de l'année 2022, un groupe de travail s'est attelé à la modification de la loi sur l'information du public et les médias.

## I. Défenseurs des droits de l'homme (recommandations n<sup>os</sup> 114.47, 114.70, 114.71, 114.80 et 114.81)

155. Les droits des défenseurs des droits de l'homme sont protégés par la justice conformément à la Constitution et au cadre législatif actuel.

156. La loi sur le système de planification prévoit des obligations à remplir et des procédures à suivre par toutes les parties concernées par l'adoption des lois et la conception des politiques.

157. Le Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social a élaboré la Stratégie d'amélioration du cadre propice aux activités des organisations de la société civile en Serbie (2022-2030)<sup>62</sup> et le Plan d'action (2022-2023) y afférent (disponibles en anglais)<sup>63</sup>. Cette stratégie vise à faire en sorte que les membres des organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme soient dûment protégés par la loi en vue d'améliorer leur situation (mesure 4.4).

158. En sa qualité de coordonnateur des négociations relatives au chapitre 23 sur l'appareil judiciaire et les droits fondamentaux, le Ministère de la justice travaille en collaboration avec la Convention nationale sur l'UE, où 200 organisations de la société civile sont représentées.

159. Les parquets ne tiennent pas un registre distinct des infractions pénales visant des défenseurs des droits de l'homme, mais ces infractions sont enregistrées dans les données agrégées sur les faits de discrimination raciale et autre (art. 387 du Code pénal)<sup>64</sup>.

**Voir le chapitre H sur la liberté d'expression.**

## J. Objectifs de développement durable (recommandations n<sup>os</sup> 113.16, 113.17 et 113.19)

160. La Serbie a participé activement à la définition du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Sommet sur les objectifs de développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social à New York en 2019 et a présenté un rapport national volontaire sur la réalisation des objectifs de développement durable<sup>65</sup>. L'Institut national de statistique a contribué à l'établissement de ce document<sup>66</sup>.

	<i>Taux d'activité</i>	<i>Taux d'emploi</i>	<i>Taux de chômage</i>	<i>Chiffres de l'Institut national de statistique</i>
<b>2017</b>	54 %	46,7 %	13,5 %	618 827
<b>2018</b>	54,5 %	47,6 %	12,7 %	552 513
<b>2022*</b>	/	50,9 %	8,9 %	444 213 (249 385 femmes)

*Source* : Enquête sur la population active, Ministère du travail, de l'emploi, des anciens combattants et des affaires sociales.

\* Chiffres du deuxième trimestre de 2022.

161. Sachant à quel point il est nécessaire et important de fournir des données, l'Institut national de statistique a publié 43 indicateurs relatifs à la Serbie en 2017.

162. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Institut national de statistique a organisé plusieurs ateliers, et le nombre d'indicateurs a progressivement augmenté (117 indicateurs en avril 2022) ; les indicateurs ont été rendus publics et sont disponibles en serbe et en anglais<sup>67</sup>.

163. Depuis 2020, l'Institut national de statistique publie un rapport sur les progrès accomplis en Serbie dans la réalisation des objectifs de développement durable à atteindre en 2030<sup>68</sup>. Il publie également des documents en rapport avec le principe consistant à ne laisser personne de côté.

164. Le 22 septembre 2022, en coopération avec l'équipe des Nations Unies spécialisée dans les droits humains, le Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social a présenté l'instrument relatif au principe consistant à ne laisser personne de côté. Cet instrument a été élaboré par un groupe de travail constitué de représentants du Bureau du HCDH en Serbie, du Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social, du Secrétariat des politiques publiques, du Commissaire à la protection de l'égalité, du Centre pour la démocratie, de la Convention nationale sur l'UE, des milieux universitaires et des organisations de la société civile. Son utilisation garantit que les groupes marginalisés sont identifiés et pris en considération tant lors de la rédaction des documents juridiques et stratégiques que dans le processus de prise de décision.

165. L'instrument s'adresse à un certain nombre d'acteurs participant à la rédaction, à l'adoption, à l'application et au suivi de l'application des documents juridiques et stratégiques, en particulier à ceux adoptant les documents de stratégie et de planification à tous les niveaux. Il s'adresse aussi à tous les autres acteurs qui participent d'une quelconque façon à l'élaboration de ces documents, notamment des institutions indépendantes, la société civile, des experts et les milieux universitaires. En coopération avec le Secrétariat des politiques publiques, les différents aspects du principe consistant à ne laisser personne de côté seront intégrés dans des décrets et une série de formations seront organisées.

166. Thèmes du dialogue social entre mai 2021 et mars 2022 :

- Les objectifs de développement durable en Serbie à l'horizon 2030 ;
- Les objectifs de développement durable relatifs à l'élimination de la faim, à la santé et à l'éducation de qualité dans le monde ;
- L'indépendance économique des Roms et les objectifs de développement durable en Serbie ;

- Le concept de l'entrepreneuriat social et exemples de bonne pratique en Serbie ;
- La Décennie numérique à l'horizon 2030 et la Serbie.

167. En 2021, la direction du Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social s'est rendue dans 28 districts administratifs et a rencontré des représentants de 23 conseils nationaux de minorité nationale en leur siège ainsi que des représentants d'organisations de la société civile. Pour évaluer la situation à tous égards et préparer les visites, un questionnaire de 29 items sur les droits de l'homme et le développement durable a été rédigé et adressé à tous les districts administratifs. Comme il était impossible d'organiser des réunions dans les districts administratifs de la province autonome du Kosovo-Metohija, une réunion a eu lieu à Belgrade le 11 mai 2021 avec la direction des districts administratifs du Kosovo, de Peć, de Prizren, de Kosovska Mitrovica et du Kosovo-Pomoravlje. De très nombreux exemples de bonne pratique ont été observés, mais des lacunes dans la connaissance du cadre normatif et un manque de coopération et de coordination ont été détectés et sont décrits dans deux rapports disponibles sur le site Web du Ministère des droits de l'homme, des droits des minorités et du dialogue social<sup>69</sup>.

## Notes

- <sup>1</sup> Which are partly explained in the mid-term and partly in this report <https://www.minlmpdd.gov.rs/medjunarodni-ugovori-upr.php>. Addendum 2 contains the entire list.
- <sup>2</sup> *The Official Gazette of the Republic of Serbia*, No. 30/2018.
- <sup>3</sup> In the Asylum Centre in Bogovađa.
- <sup>4</sup> The cases of judges Majić and Hadžimerović.
- <sup>5</sup> February 2022.
- <sup>6</sup> 22 November-2 December, 2022.
- <sup>7</sup> March/April 2023.
- <sup>8</sup> *Recommendations Nos. 12a), 26a), 44 and 48d).*
- <sup>9</sup> *The delegation of the European Committee for the Prevention of Torture and Inhumane or Degrading Punishments or Procedures (CPT)* conducted its fifth periodic visit to the Republic of Serbia in the period 9-19 March, 2021. In accordance with the deadlines, all necessary information was submitted to this Committee.  
On 10 October, 2019, *the European Commission against Racism and Intolerance of the Council of Europe (ECRI)* received a report on the implementation of two priority recommendations from the fifth monitoring cycle. In its June 2020 report, ECRI rated the implementation as partially implemented. The visit within the sixth cycle of monitoring was announced for April 2023.  
*The Group of Experts for Combating Human Trafficking (GRETA)* visited the Republic of Serbia from 16 – 20 May, 2022, as part of the third round of evaluation of the implementation of the CE Convention on Combating Human Trafficking.
- <sup>10</sup> *The Official Gazette of the R Serbia*, No. 26/2021.
- <sup>11</sup> *The Official Gazette of the R Serbia*, No. 105/2021.
- <sup>12</sup> The first medium-term report of the Republic of Serbia for the UPR, page 12.
- <sup>13</sup> *Ibid.*
- <sup>14</sup> ENOC.
- <sup>15</sup> Article 2, Paragraph 4 of the new Law on the Protector of Citizens.
- <sup>16</sup> *The Official Gazette of the R Serbia*, No. 126/2021.
- <sup>17</sup> Page 17 of the Mid-Term Report.
- <sup>18</sup> Assessed the civil legal protection as effective and rejected the petition of the applicants, considering that they should have used legal remedies in accordance with the possibilities provided by national legislation.
- <sup>19</sup> *The Official Gazette of the Republic of Serbia*, Nos. 156/2020 and 93/2021.
- <sup>20</sup> Chapter 6, Art. 51-58.
- <sup>21</sup> Pursuant to the provisions of the Law on Free Legal Aid *The Official Gazette of the R Serbia*, No. 87/2018.
- <sup>22</sup> [www.mpravde.gov.rs/tekst/26350/registar-pruzalaca-besplatne-pravne-pomoci-ibesplatne-pravne-podrske.php](http://www.mpravde.gov.rs/tekst/26350/registar-pruzalaca-besplatne-pravne-pomoci-ibesplatne-pravne-podrske.php).
- <sup>23</sup> [www.mpravde.gov.rs/tekst/26351/spisak-pruzalaca-besplatne-pravne-pomoci-advokati.php](http://www.mpravde.gov.rs/tekst/26351/spisak-pruzalaca-besplatne-pravne-pomoci-advokati.php).
- <sup>24</sup> <http://www.rem.rs/uploads/files/izvestaji%20o%20nadzoru/Analiza%20izveštavanja%20o%20nasilju%20nad%20zenama%202019.pdf>.

- <sup>25</sup> *The Official Gazette of the Republic of Serbia*, No. 97/2021;  
<https://www.mpravde.gov.rs/sr/tekst/17978/izvestaj-o-sprovođenju-nacionalne-strategije-za-procesuiranje-ratnih-zlocina.php>.
- <sup>26</sup> The signatories of the Framework Plan are the presidents of the national institutions for searching for missing persons in the Republic of Serbia, the Republic of Croatia, Bosnia and Herzegovina, Montenegro and the so-called Kosovo.
- <sup>27</sup> According to which the concept of victim also includes "family members of a person whose death was directly caused by a criminal act and who suffered damage as a result of the death of that person, that is, a direct victim. Family members are the wife or spouse, a person who lives with the immediate victim in a permanent cohabitation, in a joint household and on a stable and permanent basis, relatives in the direct line, brothers and sisters, and persons who are dependent on the immediate victim."
- <sup>28</sup> *The Official Gazette of the Republic of Serbia*, No. 18/2020.
- <sup>29</sup> From 2016 and 2017.
- <sup>30</sup> Used CEPEJ (European Commission for the Efficiency of Justice).
- <sup>31</sup> *The Official Gazette of the Republic of Serbia*, Nos. 35/2019, 88/2019, 11/2021 – authentic interpretation, 94/2021 and 14/2022.
- <sup>32</sup> The commemoration of the International Human Rights Day in 2022 was held under the slogan "Leave no one behind - marking the 75<sup>th</sup> anniversary of the Universal Declaration of Human Rights": three social dialogues were held at which representatives of state bodies and institutions, civil society organisations, professional and international community analysed the status of the most vulnerable members of society. In particular, there was talk about the status of people in a situation of homelessness, treated for addiction, people who have served a sentence of deprivation of liberty, elderly and young people and intergenerational solidarity, as well as the development of the concept of mental health care.
- <sup>33</sup> Article 4.
- <sup>34</sup> *The Official Gazette of the R Serbia*, No. 126/2021.
- <sup>35</sup> *The Official Gazette of the R Serbia*, No. 14/2022.
- <sup>36</sup> *The Official Gazette of the R Serbia*, No. 14/2021.
- <sup>37</sup> was adopted on 5 March, 2020.
- <sup>38</sup> Within the project entitled "Promotion of Diversity and Equality in Serbia", which is part of the joint programme of the European Union/Council of Europe "Horizontal Facility for the Western Balkans and Turkey 2019-2022".
- <sup>39</sup> <https://www.minljmpdd.gov.rs/doc/Strategy-for-Social-Inclusion-of-Roma-in-the-Republic-of-Serbia2022-2030-eng.pdf>.
- <sup>40</sup> Competent provincial authorities - Provincial Secretariat for Education, Regulations, Administration and National Minorities - National Communities, Provincial Secretariat for Culture and Public Information and Relations with Religious Communities, Provincial Secretariat for Social Policy, Demography and Gender Equality, which includes the Office for the Roma Inclusion.
- <sup>41</sup> *Regulation on Establishing Programmes for the Use of Funds to Address Housing Needs and Other Refugee Integration Programmes*.
- <sup>42</sup> <https://kirs.gov.rs/cir/azil/pomoc-pri-integraciji-azil>.
- <sup>43</sup> <https://kirs.gov.rs/cir/azil/profili-centara>.
- <sup>44</sup> [https://kirs.gov.rs/media/uploads/Uredba\\_upravljanje\\_migacijama\\_u\\_%20JLS%20za%202022.pdf](https://kirs.gov.rs/media/uploads/Uredba_upravljanje_migacijama_u_%20JLS%20za%202022.pdf).
- <sup>45</sup> [https://kirs.gov.rs/media/uploads/Dokumenti-i-publikacije/Izvestaji/Stanje\\_i\\_potrebe\\_IRL\\_2018\\_SR.pdf](https://kirs.gov.rs/media/uploads/Dokumenti-i-publikacije/Izvestaji/Stanje_i_potrebe_IRL_2018_SR.pdf).
- <sup>46</sup> *The Official Gazette of the Republic of Serbia*, No. 52/2021.
- <sup>47</sup> <https://www.minljmpdd.gov.rs/doc/izvestaji/Zakljucak-Vlade-o-prihvatanju-Izvestaja-o-stanju-zastite-i-unapredjenja-ravnopravnosti-polova-u-RS-za2020.god.PDF>.
- <sup>48</sup> *The Official Gazette of the Republic of Serbia*, No. 103/21.
- <sup>49</sup> 95,178 RSD gross and 69,048 RSD net compared to women 83,908 RSD gross and 60,744 RSD net.
- <sup>50</sup> Measure 1.3.
- <sup>51</sup> *The Official Gazette of the R Serbia*, No. 12/2022.
- <sup>52</sup> *Rulebook on the Competent Centre*, *The Official Gazette of the R Serbia*, No. 80/2021.
- <sup>53</sup> It formed by the body of the local self-government unit responsible for social activities based on an agreement on cooperation between the institutions of the education system, public administration and local self-government, social protection and healthcare.
- <sup>54</sup> Accredited on the list of public interest training.
- <sup>55</sup> Every school year, a unique questionnaire is prepared for this elective programme, which is delivered to all primary schools.
- <sup>56</sup> *The Official Gazette of the Republic of Serbia*, No. 14/2022.
- <sup>57</sup> *The Official Gazette of the Republic of Serbia*, No. 129/2021.
- <sup>58</sup> *The Official Gazette of the Republic of Serbia*, No. 14/2022.
- <sup>59</sup> *The Official Gazette of the Republic of Serbia*, No. 9/2022.

---

<sup>60</sup> *The Official Gazette of the Republic of Serbia*, Nos. 51/2009 and 95/2013.

<sup>61</sup> <http://www.rem.rs/sr/odluke/odluke-o-statusnim-promenama-promenama-vlasnicke-strukture>.

<sup>62</sup> *The Official Gazette of the Republic of Serbia*, No. 23/2022.

<sup>63</sup> <https://www.minljmpdd.gov.rs/strateska-dokumenta.php>.

<sup>64</sup> Anyone who persecutes organisations or individuals because of their advocacy for human equality will be punished with imprisonment from six months to five years.

<sup>65</sup> VNR.

<sup>66</sup> <https://serbia.un.org/sites/default/files/2019-08/VNR%2C%20eng.pdf> – еНГ.

<sup>67</sup> <https://sdg.indikatori.rs/> - срп, <https://sdg.indikatori.rs/en-US/> - еНГ.

<sup>68</sup> <https://sdg.indikatori.rs/media/1546/progress-report-on-the-implementation-of-sustainable-development-goals-by-2030-in-the-republic-of-serbia.pdf> - еНГ.

<sup>69</sup> <https://www.minljmpdd.gov.rs/izvestaji.php>.

---